

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'INVESTISSEMENT, DE LA TECHNOLOGIE
ET DES QUESTIONS FINANCIÈRES CONNEXES SUR SA TROISIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 14 au 18 septembre 1998

NATIONS UNIES

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/45/9
TD/B/COM.2/15
26 octobre 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'INVESTISSEMENT, DE LA TECHNOLOGIE
ET DES QUESTIONS FINANCIÈRES CONNEXES SUR SA TROISIÈME SESSION

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 14 au 18 septembre 1998

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>
Introduction	1 - 2
I. Conclusions concertées adoptées par la Commission à sa troisième session (points 3 et 4 de l'ordre du jour) . . .	3 - 15
II. Déclarations liminaires	16 - 29
III. Évolution récente de l'investissement étranger direct et des politiques dans ce domaine	30 - 48
IV. Examen des accords d'investissement existants en vue de déterminer leurs incidences sur le développement, conformément au paragraphe 89 b) d'"Un partenariat pour la croissance et le développement"	49 - 60
V. Rapports des organes subsidiaires de la Commission	61 - 74
VI. Questions d'organisation	75 - 79

Annexes

Annexe

- I. Réunions d'experts en 1999
- II. Ordre du jour provisoire de la quatrième session de la Commission
- III. Liste des intervenants et des invités spéciaux
- IV. Participation

INTRODUCTION

1. La troisième session de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 14 au 18 septembre 1998. Au cours de sa session, la Commission a tenu quatre séances plénières (16ème à 19ème séances) et un certain nombre de séances informelles.

2. Également au cours de la session, une réunion-débat a eu lieu sur le thème suivant : "Pourquoi les sociétés transnationales investissent là où elles investissent ?".

Chapitre I

CONCLUSIONS CONCERTÉES ADOPTÉES PAR LA COMMISSION À SA TROISIÈME SESSION

(Points 3 et 4 de l'ordre du jour)

Point 3 : Évolution récente de l'investissement étranger direct et des politiques dans ce domaine

3. La Commission reconnaît que la politique d'investissement est aujourd'hui un élément fondamental des stratégies nationales de développement, et elle reconnaît aussi le rôle que joue l'IED dans l'intégration des pays dans l'économie mondiale. Dans ces conditions, elle souligne l'importance de l'assistance technique destinée à aider les pays à renforcer leur capacité d'élaborer et d'appliquer des politiques d'investissement, ainsi que l'importance d'un échange d'expériences et d'un examen de ces politiques. La Commission constate également que presque tous les pays appliquent des politiques visant à attirer les IED. Des efforts devraient être faits pour aider, concernant notamment les techniques de négociation et de promotion des investissements, les pays en développement et plus particulièrement les PMA à renforcer leurs capacités et à se doter de mécanismes pour pouvoir réellement valoriser leur potentiel d'investissement.

4. La Commission reconnaît que de nombreux pays africains ont fait de considérables efforts pour attirer les IED en améliorant leurs conditions d'investissement. Elle souligne qu'un accroissement des IED en Afrique est possible et que l'application de politiques cohérentes à cet égard est utile, comme le serait un changement de l'image uniformément négative du continent. À ce sujet, la Commission demande que la note de synthèse établie par le secrétariat, intitulée "Foreign direct investment in Africa: performance and potential", soit actualisée et largement diffusée, notamment sur le réseau Internet, et qu'elle soit disponible dans d'autres langues. Elle demande à la communauté internationale d'aider les pays africains dans leurs efforts pour créer des conditions d'investissement saines, notamment par le biais d'activités d'assistance technique suivies et d'autres mesures appropriées.

5. La Commission constate la résilience des flux d'IED vers l'Asie, en dépit de l'instabilité financière dans cette région, où la volatilité des flux financiers à court terme a joué un rôle. Elle note également l'accroissement des flux d'IED en 1997 vers l'Amérique latine et les Caraïbes. Parallèlement, elle observe que l'instabilité financière accroît les incertitudes quant aux conditions d'investissement. Elle demande donc à la CNUCED de continuer d'analyser les incidences de l'instabilité financière sur les flux d'IED, y compris les facteurs qui pèsent sur l'évolution de ces flux. Elle lui demande également d'établir et de diffuser des notes de synthèse sur les IED dans les pays en développement d'Asie, ainsi que dans les pays latino-américains et caraïbes.

6. La Commission réaffirme le rôle important des IED, eu égard aux relations complexes qui existent entre diverses catégories de flux financiers, en particulier entre les flux d'investissements étrangers de portefeuille et les flux d'investissements étrangers directs, et elle demande que l'on continue d'étudier leurs caractéristiques, leurs similarités, leurs

complémentarités et leurs différences, ainsi que leurs incidences sur le développement et les conséquences qui en découlent. L'étude en question devrait porter sur toutes les régions. Dans ce contexte, il est important que la CNUCED coopère avec les institutions bancaires et financières internationales et autres organisations compétentes, de façon à bénéficier de plus grands effets de synergie.

7. La Commission reconnaît que des institutions et des marchés financiers stables et correctement supervisés ainsi que la transparence financière, avec notamment des règles de comptabilité et de publication de rapports appropriées, sont nécessaires dans le contexte de politiques macroéconomiques équilibrées visant à attirer des flux d'investissements stables dans les pays en développement, et plus particulièrement dans les secteurs de développement prioritaires. Une mobilisation efficace de l'épargne extérieure peut beaucoup contribuer à réduire la vulnérabilité aux mouvements extérieurs de capitaux. À cet égard, la Commission invite la CNUCED à poursuivre ses activités d'assistance technique visant à renforcer les capacités des pays en développement dans le domaine des politiques relatives aux flux de capitaux privés.

8. La Commission a examiné le rapport de la Réunion d'experts sur la croissance des marchés financiers nationaux, en particulier dans les pays en développement, et ses liens avec les investissements étrangers de portefeuille, et a repris à son compte dans les présentes conclusions concertées certaines recommandations de la Réunion.

9. La Commission demande en outre que les ouvrages, documents et résumés de publications établis par le secrétariat, y compris la documentation destinée à la Commission et à ses réunions d'experts, soient diffusés en temps opportun sur le réseau Internet, conformément aux règles et réglementations en vigueur.

10. Les activités d'assistance technique de la CNUCED dans ce domaine devraient être réalisées dans les limites des ressources existantes et conformément aux plans convenus d'assistance technique. Parallèlement, la CNUCED invite les pays donateurs potentiels à verser des contributions en vue de renforcer ces activités.

Point 4 : Examen des accords d'investissement existants en vue de déterminer leurs incidences sur le développement, conformément au paragraphe 89 b) d'"Un partenariat pour la croissance et le développement"

11. La Commission reconnaît l'importance des questions relatives aux IED et au développement, en particulier des questions concernant les accords internationaux d'investissement à tous les niveaux, ainsi que la nécessité d'étudier la contribution que ces accords peuvent apporter à un accroissement des flux d'IED et à la promotion de l'objectif de développement.

12. Elle souligne la complexité des questions en jeu dans les accords internationaux d'investissement, en particulier pour ce qui est de la promotion des investissements, de la croissance économique et des incidences sur le développement.

13. Dans ce contexte, la Commission prend note du rapport de la Réunion d'experts sur les accords régionaux et multilatéraux existant en matière d'investissement et leurs incidences sur le développement, se félicite des travaux de recherche et d'analyse actuellement réalisés par le secrétariat en tenant compte des intérêts des pays en développement et eu égard aux travaux entrepris par d'autres organisations sur les incidences sur le développement des questions concernant un éventuel cadre multilatéral pour l'investissement, conformément au mandat défini à Midrand, et remercie les pays qui ont versé des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour le programme de travail sur un éventuel cadre multilatéral pour l'investissement, contributions qui ont rendu possible l'exécution de ce programme.

14. La Commission reconnaît enfin que la CNUCED peut contribuer à une meilleure compréhension des incidences sur le développement des accords internationaux d'investissement, tâche qui impose de poursuivre les travaux d'analyse et de renforcement des capacités. À cet égard, elle attend notamment avec intérêt la publication de la série d'études thématiques sur laquelle le secrétariat travaille dans le cadre de son programme sur un éventuel cadre multilatéral pour l'investissement.

Décision de la Commission

15. À sa 19^{ème} séance plénière (séance de clôture), le 18 septembre 1998, la Commission a adopté son projet de conclusions concertées sur les points 3 et 4 de l'ordre du jour.

Chapitre II

DÉCLARATIONS LIMINAIRES

16. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a, au nom du Secrétaire général, souhaité la bienvenue aux participants à la troisième session de la Commission. Il a fait observer qu'en dépit des perturbations économiques et financières dans plusieurs régions du monde, l'investissement étranger direct (IED) avait continué d'augmenter en 1997 et au début de 1998, à un rythme supérieur à la croissance d'autres agrégats tels que le PIB, les exportations, ou l'investissement intérieur. Les tendances récentes confirmaient que l'IED était non seulement l'un des moteurs de la mondialisation, mais aussi un facteur de relative stabilité des flux de capitaux étrangers. Il fallait toutefois prendre au sérieux les craintes de perte potentielle de contrôle national sur les entreprises locales que suscitait le nombre croissant de fusions et acquisitions. La libéralisation des réglementations relatives à l'IED, ainsi que les accords bilatéraux d'investissement et les conventions sur les doubles impositions, avaient tous contribué à la vigoureuse expansion des IED. Évoquant les accords internationaux d'investissement en vigueur ou ceux qui continuaient d'être négociés, tels que l'Accord multilatéral sur l'investissement, le Secrétaire général adjoint a souligné que les questions se rapportant à ces instruments occupaient désormais le devant de la scène internationale. À cet égard, il a déclaré que l'objectif de la CNUCED était d'aider les pays en développement à participer dans les meilleures conditions possibles aux discussions et aux négociations internationales sur l'IED. Plus précisément, la CNUCED se consacrait aux activités suivantes : étudier un large éventail de questions concernant l'IED; approfondir la compréhension des incidences des accords internationaux d'investissement sur l'économie des pays d'accueil; déterminer les questions liées au développement intéressant les pays d'accueil; contribuer à la formation d'un consensus en accueillant des discussions intergouvernementales sur l'IED, mais seulement pour faciliter le processus de décision et non pas s'y substituer. En conclusion, le Secrétaire général adjoint a dit que les travaux de la Commission pourraient avoir pour principal résultat d'éclairer davantage les incidences sur le développement des accords internationaux d'investissement, en préparation de la dixième session de la Conférence.

17. Le Président a apprécié la quantité et la qualité des travaux entrepris entre les deuxième et troisième sessions de la Commission. Celle-ci devrait accorder une attention particulière aux recommandations de ses réunions d'experts. D'intenses discussions étaient nécessaires sur les instruments auxquels devaient avoir recours les pays pour tirer le plus grand parti de l'IED. À cet égard, il a jugé particulièrement intéressantes les conclusions de la Réunion d'experts sur les investissements étrangers de portefeuille et les investissements étrangers directs, quant aux moyens d'exploiter au mieux tous les types d'investissement. Il a préconisé que les experts des pays en développement participent plus largement à ces réunions. Il a en outre souligné l'importance de diverses activités entreprises par le secrétariat concernant l'investissement, dont les examens des politiques de la science et de la technologie, les examens de la politique d'investissement, les travaux sur les liens entre concurrence et investissement, les travaux sur des questions relatives à un éventuel cadre multilatéral pour l'investissement,

et l'aide aux pays les moins avancés. En conclusion, il a remercié, au nom de la Commission, la Commission européenne d'avoir financé les frais de voyage de deux représentants de PMA à la session.

18. La Directrice de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises a brièvement décrit l'ordre du jour et la documentation de la troisième session de la Commission, qui examinerait principalement deux grandes questions : premièrement, l'expérience des pays concernant les moyens d'attirer l'IED et d'améliorer leurs avantages géostratégiques; deuxièmement, les relations entre les flux d'investissements de portefeuille et les flux d'IED, la volatilité des mouvements de capitaux et ses implications. Elle a ensuite donné un bref aperçu du large éventail d'activités entreprises par le secrétariat de la CNUCED dans le domaine de l'investissement. Elle a souligné la complémentarité et l'intégration des activités de recherche, d'analyse et d'assistance technique. C'était cette approche intégrée qui avait facilité la mise en oeuvre des recommandations de la Commission et qui contribuait à la qualité à la fois de la recherche et de l'assistance technique grâce aux répercussions de l'une sur l'autre. En appliquant les recommandations de la Commission, le secrétariat avait plus particulièrement travaillé dans les domaines suivants : discussions internationales sur un éventuel cadre multilatéral pour l'investissement, comptabilité internationale, politique de concurrence, flux internationaux de capitaux, et questions relatives au rôle de la science et de la technologie dans le développement. Plus de 50 pays, dont plus de 20 PMA, avaient bénéficié d'activités d'assistance technique dans ces domaines. À cet égard, la Directrice a remercié les donateurs toujours plus nombreux dont les contributions avaient été essentielles à l'exécution de ces activités.

19. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Uruguay) a souligné l'actualité et l'importance de la troisième session de la Commission. De par son universalité et sa vocation à oeuvrer en faveur du développement, la CNUCED avait toute compétence pour examiner les causes et les effets des actuelles crises financières, et les enseignements à en tirer. Le Groupe latino-américain et caraïbe considérait que la CNUCED et sa Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes avaient à la fois des compétences et des responsabilités importantes à cet égard. Par exemple, le financement du développement devait être réévalué et bénéficier d'une plus grande place dans les activités de la CNUCED. La capacité technique de la CNUCED d'analyser la gestion financière globale devait être renforcée. Le porte-parole a demandé au secrétariat de la CNUCED de poursuivre ses travaux d'analyse sur un éventuel cadre multilatéral pour l'investissement et sur les investissements de portefeuille. Concernant plus particulièrement ces derniers, il a dit que la volatilité de cette source de financement du développement ne laissait pas d'être préoccupante. Le Groupe latino-américain et caraïbe estimait donc que le secrétariat devait continuer d'étudier les mesures pouvant aider les pays en développement à élaborer des politiques leur permettant d'attirer des flux d'IED stables, en prévoyant notamment un meilleur suivi de l'exécution de ces politiques. Quant à la question d'un éventuel cadre multilatéral pour l'investissement, le porte-parole a rappelé qu'il semblait y avoir consensus sur la nécessité d'analyser les incidences sur le développement d'un tel instrument. Le Groupe latino-américain et caraïbe considérait que l'investissement étranger direct était un élément essentiel des stratégies de développement des pays de

la région, et il notait avec satisfaction qu'en 1997 l'Amérique latine était devenue la première destination d'IED dans le monde en développement. Le porte-parole a souligné à cet égard le rôle joué par l'investissement intrarégional, ainsi que par les entreprises moyennes.

20. Évoquant l'actuelle crise financière, il a exprimé l'espoir que la Commission puisse à sa présente session examiner les incidences de cette crise sur les stratégies de développement. En conclusion, il a souligné l'importance et la difficulté d'orienter les IED vers les activités les plus utiles et les plus valables du point de vue des stratégies nationales de développement. Selon lui, la CNUCED était la mieux placée pour traiter cette question.

21. Le représentant de l'Autriche, parlant au nom de l'Union européenne, a dit que les flux internationaux de capitaux et l'investissement étranger direct pouvaient jouer un rôle de plus en plus important dans la croissance de l'économie mondiale. Les événements actuels en Asie et dans la Fédération de Russie illustraient l'importance des travaux de la CNUCED à l'appui d'un climat d'investissement stable et favorable, et il a exprimé sa satisfaction des travaux réalisés par la Commission. Si de nombreux pays avaient réussi à attirer des IED, d'autres, en particulier les PMA, avaient été moins heureux. À cet égard, il importait de créer des conditions d'investissement favorables au moyen d'instruments internationaux encourageant l'investissement, en particulier de la part des petites et moyennes entreprises. Parmi les obstacles aux flux d'investissement vers les PMA figuraient les problèmes de nature politique, économique et institutionnelle et les incertitudes concernant les politiques d'investissement des pays d'accueil. Le représentant a souligné qu'il ne serait pas facile d'améliorer la capacité des PMA d'attirer les investisseurs étrangers, mais que la CNUCED pouvait néanmoins y contribuer de diverses façons. Si l'IED était avant tout déterminé par les facteurs macroéconomiques fondamentaux des pays d'accueil, les pays en développement ne pourraient assurément que profiter globalement de l'application de règles internationales plus ouvertes et plus prévisibles en matière d'investissement. L'Union européenne était convaincue que les incidences sur le développement de l'investissement devaient être dûment prises en compte dans tout examen du commerce et du développement. Concernant les discussions sur de grandes questions relatives à l'investissement, le représentant considérait que la participation de certains acteurs non gouvernementaux possédant les compétences voulues ne pourrait qu'en améliorer la qualité.

22. Il a ensuite souligné l'importance que l'Union européenne attachait à une étroite collaboration entre l'OMC et la CNUCED dans les domaines du commerce et de l'investissement, et à la synergie et à la complémentarité des travaux correspondants à la CNUCED et à l'OMC, ou dans toute autre organisation internationale. Le *World Investment Report* était une source de référence très utile pour la recherche sur les IED dans le monde, mais il serait encore plus utile s'il était publié plus tôt dans l'année. La CNUCED était l'instance idéale pour des discussions approfondies sur des questions concernant l'investissement, chose qu'il ne fallait pas sous-estimer, car ces discussions pouvaient faire progresser les négociations engagées ailleurs. Le représentant a loué la CNUCED pour ses efforts de formation en faveur des PMA, par exemple avec l'organisation de colloques régionaux sur les accords internationaux d'investissement et leurs incidences sur les pays

en développement. L'Union européenne attachait une grande importance au développement d'une politique appropriée et du droit de la concurrence dans tous les pays et approuvait l'organisation par le secrétariat de séminaires et de cours sur ces questions. Enfin, l'UE se félicitait également du sommet "Partenaires pour le développement" prévu à Lyon en novembre 1998, en particulier des activités qui seraient consacrées à l'investissement.

23. Le porte-parole du Groupe africain (Maurice) s'est félicité de l'exécution du mandat de la CNUCED relatif à l'analyse des tendances et des politiques, aux bases de données sur l'IED, aux questions concernant un éventuel cadre multilatéral pour l'investissement, aux aspects qualitatifs des activités des sociétés transnationales et aux questions de technologie. Il a ensuite évoqué d'autres activités, qui étaient virtuellement exécutées à la demande des pays membres, telles que les activités relevant du projet interrégional sur l'expansion de l'investissement étranger direct et du commerce des services (EFDITS), les monographies pour le projet interrégional sur les sociétés transnationales et la restructuration industrielle dans les pays en développement, les projets sur l'innovation et la technologie et un projet sur l'établissement de guides de l'investissement dans les PMA, qui devrait contribuer à promouvoir le dialogue entre les pouvoirs publics et le secteur privé et comprendrait des activités de renforcement des capacités pour aider les pays en développement à attirer davantage d'investissements étrangers. Le porte-parole a également mentionné deux rapports, l'un sur l'investissement étranger direct dans les pays ACP, l'autre sur les investissements étrangers directs asiatiques en Afrique, qui proposaient notamment des mesures pour renforcer l'investissement en Afrique. Compte tenu des maigres résultats obtenus depuis l'établissement de ces rapports, il a vivement recommandé l'adoption de mécanismes de suivi. Il a déploré le faible niveau des flux d'IED vers l'Afrique, imputant cette situation aux jugements erronés et aux appréciations indûment défavorables portés sur la région. Il a souligné que beaucoup restait à faire et que s'il était vrai que les réalisations de la CNUCED pour ce qui était des analyses, des diagnostics, des prévisions, etc., étaient louables, le moment était venu pour l'organisation de proposer des solutions pratiques conduisant à des résultats concrets. Il a réitéré l'appel lancé par les pays pour que des mécanismes soient adoptés à la CNUCED qui permettent de passer de la théorie à la pratique.

24. La récente crise économique et financière avait conduit à remettre en cause un certain nombre de concepts et de questions fondamentales qui étaient devenus la rhétorique de la mondialisation. Évoquant les efforts des pays africains, il a dit que ces pays avaient tout mis en oeuvre pour créer des conditions favorables à l'investissement - ils avaient, par exemple, conclu des accords d'investissement et avaient adhéré à l'OMC - et qu'il leur était difficile de faire beaucoup plus. La création de conditions encore plus favorables aux IED ne pouvait être de la seule responsabilité de l'Afrique. À cet égard, l'aide au développement restait un besoin impératif (comme le Président des États-Unis d'Amérique l'avait reconnu au cours de son récent voyage en Afrique), car les actuels niveaux d'IED et d'échanges commerciaux n'étaient pas suffisants pour répondre aux besoins essentiels des nations africaines. Le porte-parole a mentionné l'endettement d'un certain nombre de pays africains, qui constituait également un frein à l'investissement étranger. Les IED avaient un rôle à jouer en Afrique, où il existait des possibilités bien réelles d'investissement. Il a loué la CNUCED d'avoir

proposé le concept de "préférence" en matière d'investissement pour les petits pays insulaires et les pays sans littoral. Le mécanisme de suivi qui restait à définir devrait contribuer à renforcer ce nouveau concept. Enfin, le porte-parole a demandé à la CNUCED d'aider les pays africains à renforcer leurs capacités intérieures, en particulier en leur apportant une aide pour la négociation et la promotion des investissements.

25. Le porte-parole du Groupe asiatique et de la Chine (Inde) a dit que la crise est-asiatique pesait sur les perspectives de croissance des pays développés et des pays en développement, même si tous les pays n'étaient pas touchés de la même façon. Cette crise remettait en cause l'hypothèse optimiste selon laquelle la mondialisation réduirait effectivement l'écart entre riches et pauvres. La plupart des dommages avaient été causés par les flux à court terme - prêts bancaires et investissements de portefeuille, notamment. En revanche, les IED résistaient, et de nouveaux investissements continuaient de venir renforcer les capacités accumulées avant la crise. Pendant plus d'une décennie, l'Asie avait été, de toutes les régions en développement, celle qui avait attiré le plus d'investissements étrangers directs. Le Groupe asiatique et la Chine s'intéressaient particulièrement à l'analyse des incidences de la crise sur les flux d'IED vers l'Asie à court terme, à moyen terme et à long terme. Quelques pays asiatiques étaient aussi les pays d'origine de grandes sociétés transnationales qui investissaient massivement dans la région, notamment dans les pays les moins avancés, ce qui soulevait également des questions sur l'impact de la crise sur les sorties d'IED. Le Groupe asiatique et la Chine jugeaient extrêmement utile la note de synthèse sur l'Afrique établie par le secrétariat de la CNUCED, et demandaient à celui-ci d'établir une note analogue sur les IED dans les pays en développement d'Asie du Sud, d'Asie du Sud-Est, d'Asie de l'Est et d'Asie centrale. Ils lui demandaient également de continuer d'analyser les incidences de la crise sur les IED. D'après le porte-parole, la crise soulignait davantage encore la nécessité d'adopter des mesures spécifiquement nationales. Les mesures à prendre pour surmonter cette crise devaient tenir compte de la différence fondamentale entre investissements directs et investissements de portefeuille. Fondées sur une meilleure compréhension du comportement des investisseurs, elles devraient viser à apporter la meilleure réponse possible au problème de l'instabilité. Cette approche pays par pays devrait être renforcée par des mesures internationales s'attaquant aux conséquences globales de la crise.

26. La représentante des États-Unis d'Amérique a accueilli avec satisfaction le rapport présenté par la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises concernant ses activités, en espérant que les autres divisions s'inspirent de ce modèle et que l'information présentée soit incorporée dans le prochain premier rapport annuel de la CNUCED. Elle a apporté un vigoureux soutien aux examens par la CNUCED de la politique d'investissement. Se référant au texte adopté lors de l'examen à mi-parcours, dans lequel il était indiqué que les travaux de la CNUCED concernant un éventuel cadre multilatéral pour l'investissement devraient avoir un caractère essentiellement analytique et englober l'examen d'aspects relatifs à la promotion du développement, elle a demandé des renseignements sur l'état d'avancement des documents de fond se rapportant à un éventuel cadre multilatéral pour l'investissement devant être soumis à la Commission. Enfin, elle a proposé de passer en revue les thèmes abordés par les réunions d'experts au cours des trois dernières années (en se basant sur une liste

des réunions qu'établirait le secrétariat) afin de déterminer les thèmes envisagés dans la déclaration de Midrand qui n'avaient pas encore été traités de manière adéquate, tels que la promotion des investissements entre pays en développement.

27. Le représentant du Japon a dit qu'il comptait que les discussions à la troisième session de la Commission portent plus particulièrement sur les questions relatives à un éventuel cadre multilatéral pour l'investissement, estimant que l'actuel ensemble disparate des traités bilatéraux d'investissement en vigueur ne facilitait pas l'investissement étranger. À son avis, un cadre multilatéral pour l'investissement offrirait des conditions stables, prévisibles et transparentes propices à des flux d'investissement continus, en particulier à destination des pays en développement. Il a invité le secrétariat de la CNUCED à poursuivre ses travaux sur le commerce et l'investissement, ainsi que la concurrence et le développement.

28. Le représentant du Maroc a constaté, abondant dans le sens du porte-parole du Groupe africain, que malgré les réformes macroéconomiques d'envergure menées dans un nombre grandissant de pays en développement africains et les changements apportés à leurs législations et réglementations en matière d'investissement, la part de l'Afrique dans les flux mondiaux d'investissement étranger direct restait très en deçà de ses besoins et de ses potentialités. L'image négative et sans nuance de l'Afrique - héritée du passé - était selon lui une des causes majeures de ce bilan décevant. Cette conception erronée occultait l'indéniable potentiel de croissance des pays africains. À ce propos, il s'est félicité de la note de synthèse sur l'investissement étranger direct en Afrique établie par le secrétariat de la CNUCED, qui allait dans le sens des efforts entrepris pour corriger cette image et mettre en évidence les succès enregistrés en Afrique. Jugeant ce document équilibré et objectif, il a proposé qu'il soit largement diffusé - sous une forme ou une présentation plus attrayante - notamment auprès des investisseurs et autres acteurs du secteur privé. Il s'est associé à la demande du Groupe asiatique et de la Chine pour qu'une note de synthèse analogue soit établie sur l'investissement étranger direct dans les pays en développement d'Asie, et a estimé qu'à l'avenir des notes de synthèse devraient être établies pour toutes les régions en développement.

29. Le représentant de la Pologne a dit que l'investissement étranger direct avait une contribution déterminante à apporter à la transformation du système économique et à son adaptation à la concurrence internationale, ainsi qu'au rapprochement de la Pologne des conditions qui lui permettraient d'intégrer l'Union européenne. Il a fait ressortir les nombreux et divers avantages que l'économie polonaise retirait de l'augmentation des entrées de capitaux étrangers. Le gros de l'investissement étranger direct allait à la production d'articles manufacturés et aux régions les plus développées du pays. En Pologne, comme dans d'autres pays, la capacité d'absorber l'investissement étranger direct et les technologies nouvelles était limitée, principalement par la quantité et la qualité du capital humain. Il a exposé en détail les grandes dispositions prises par le Gouvernement polonais pour améliorer l'environnement juridique dans lequel s'inscrivait l'investissement étranger direct. Il a en outre récapitulé de manière détaillée l'évolution des flux, qui avait fait de la Pologne le principal bénéficiaire d'investissements

étrangers directs en Europe centrale et orientale. Il a insisté sur la nécessité de soutenir les investisseurs étrangers et de les encourager à investir en Pologne, ainsi que d'influer sur l'orientation sectorielle et géostratégique de l'investissement étranger direct. Pour améliorer le climat de l'investissement en Pologne, il était essentiel de libéraliser la réglementation, de moderniser l'infrastructure économique locale, d'alléger la pression fiscale, d'assurer la stabilité des prix et des changes et d'adopter diverses mesures pour rendre l'investissement plus sûr.

Chapitre III

ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER DIRECT ET DES POLITIQUES DANS CE DOMAINE

(Point 3 de l'ordre du jour)

30. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation suivante :

"Rapport de la Réunion d'experts sur la croissance des marchés financiers nationaux, en particulier dans les pays en développement, et ses liens avec les investissements étrangers de portefeuille" (TD/B/COM.2/12-TD/B/COM.2/EM.4/3);

"Note d'information sur l'évolution récente de l'investissement étranger et les travaux entrepris dans ce domaine" (TD/B/COM.2/CRP.1);

"La croissance des marchés financiers nationaux, en particulier dans les pays en développement, et ses liens avec les investissements étrangers de portefeuille" (TD/B/COM.2/EM.4/2);

The World Investment Report 1997 (chapitre III) (UNCTAD/ITE/IIT/5) (document d'information);

"Foreign portfolio investment: Implication for the growth of emerging markets" (UNCTAD/GDS/GFSB/4) (document d'information).

31. Le **Chef du Service de l'investissement international, des sociétés transnationales et des flux de technologie de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises** a dit que les IED mondiaux étaient en augmentation pour la septième année consécutive. La principale raison de cette tendance persistante était les fortes pressions concurrentielles qui s'exerçaient sur les entreprises transnationales, conjuguées aux bons résultats économiques de nombreux pays d'accueil. L'un dans l'autre, et au moins jusque-là, les difficultés économiques survenues dans certaines régions n'avaient pas eu d'effets sensibles sur cette évolution. L'accroissement des IED au cours de l'année écoulée avait concerné tous les grands groupes de pays, à savoir les pays développés, les pays en développement et les pays en transition. Dans le même temps, la part des pays en développement dans les stocks et les flux d'IED avait continué d'augmenter. Un accroissement des flux d'IED avait en fait été observé dans toutes les régions en développement à l'exception de l'Afrique, où ces flux s'étaient stabilisés à un niveau proche de celui de 1996. Mais même ainsi, on observait des signes positifs en Afrique, comme l'indiquait la note d'information établie par le secrétariat de la CNUCED, intitulée "Foreign direct investment in Africa: Performance and potential". Ce document montrait que si les destinations traditionnelles de l'IED, telles que l'Afrique du Nord et les pays riches en ressources naturelles, continuaient d'occuper la première place, le dynamisme des flux s'était étendu à un nombre croissant de pays d'Afrique subsaharienne. À cet égard, le Chef du Service a fait observer que certaines idées fausses continuaient de circuler concernant l'investissement en Afrique et que les possibilités d'investissement dans la région devaient

être évaluées pays par pays et branche par branche. Il a également évoqué le rapport établi pour la prochaine session du Conseil du commerce et du développement sur "la crise financière en Asie et l'investissement étranger indirect". L'analyse qui y était présentée conduisait à estimer que si les flux d'IED vers les cinq pays les plus touchés de la région (voire vers la région dans son ensemble) risquaient de diminuer quelque peu en 1998, les perspectives pour la période ultérieure dépendaient beaucoup de l'ampleur des effets de la crise financière sur l'économie réelle. Les déterminants fondamentaux de l'IED - réglementations, mesures de facilitation du commerce, déterminants économiques - restant attractifs dans les pays touchés par la crise, on pouvait être prudemment optimiste pour ce qui était des flux d'IED dans le court à moyen terme. À plus long terme, les perspectives des pays considérés, et de la région dans son ensemble, restaient positives.

**Résumé des discussions informelles consacrées
au point 3 de l'ordre du jour ¹**

A. Investissement étranger direct et amélioration des déterminants géostratégiques des flux d'investissement

32. Les discussions sur le point 3 de l'ordre du jour ont commencé par un examen des raisons qui font que les sociétés transnationales investissent là où elles investissent; ce débat a été ouvert par les exposés d'un groupe d'experts invités à faire part des points de vue des investisseurs et des pays en développement.

33. Il a été dit, au cours de ces exposés, que les sociétés transnationales, et plus particulièrement celles qui produisaient pour le marché local, étaient en général implantées dans les pays qui les accueillait dans une optique à long terme. Il était de leur intérêt à long terme de créer de la valeur ajoutée sur place, essentiellement dans quatre domaines : formation de la main-d'oeuvre locale; transfert de technologie aux sociétés locales affiliées et aux fournisseurs locaux; enracinement local des marques de la société étrangère; et mise en place d'un réseau de distribution locale. Les facteurs qui motivaient toute décision d'implantation découlaient de ces priorités. Outre l'existence d'un marché local, les facteurs déterminants étaient la possibilité pour les investisseurs d'acquérir librement toutes sortes d'actifs, la qualité de la protection de la propriété intellectuelle (et d'autres actifs incorporels) et la liberté de transfert des recettes et des bénéfices. La stabilité de l'investissement à long terme dépendait tout autant de l'efficacité des pouvoirs publics, ainsi que de la cohérence des mesures gouvernementales et de leur mise en oeuvre. De plus, pour le secteur privé, l'adoption d'un cadre multilatéral pour l'investissement accroîtrait la stabilité recherchée par les investisseurs et contribuerait donc à favoriser l'investissement au niveau mondial.

34. Au cours de l'un des exposés, il a été dit qu'il importait de distinguer les raisons fondamentales des raisons secondaires de toute décision d'investissement. Parmi les premières figuraient l'efficacité, l'accès aux marchés ou aux ressources naturelles. À ces raisons prépondérantes

¹/ Établi par le secrétariat de la CNUCED.

s'ajoutaient des facteurs secondaires tels que la proximité d'un pôle industriel, la concurrence, l'accès aux compétences et les infrastructures matérielles et économiques disponibles. Chaque pays devait ainsi évaluer ses points forts et ses points faibles. À cet égard, les organismes de promotion de l'investissement avaient un rôle important à jouer, non seulement par le biais de leurs activités de promotion, mais aussi en contribuant à l'élaboration de mesures d'incitation adaptées de nature fiscale et autre, et en offrant des services facilitant l'établissement et les activités des investisseurs.

35. Le cadre juridique a également été abordé dans les exposés et les discussions sur les motifs d'investissement des sociétés transnationales. À ce sujet, il a été dit qu'un cadre juridique favorable à l'investissement étranger devait être stable, transparent, clair, précis, et équitable. Lorsqu'elle était envisagée, l'expropriation devait être assortie d'un minimum de conditions et ouvrir droit à une indemnisation équitable et adéquate dans les meilleurs délais. Des questions telles que les mécanismes de règlement des différends et la garantie du rapatriement des bénéficiaires méritaient une attention particulière. En outre, il a été souligné qu'il fallait éviter de vouloir régler tous les problèmes liés à l'investissement en légiférant et que, malgré la très grande importance accordée au cadre juridique, d'autres facteurs étaient essentiels à l'instauration d'un environnement favorable à l'IED.

36. Le débat qui a suivi les exposés a notamment porté sur quelques-uns des principaux déterminants de l'investissement étranger direct et sur l'influence des activités de promotion de l'investissement sur l'opinion des investisseurs. On s'est accordé à reconnaître que, pour attirer l'IED, les pays hôtes devaient remplir des conditions élémentaires. À cet égard, divers orateurs ont souligné que les investisseurs se souciaient avant tout de la stabilité politique et sociale et des résultats économiques.

37. Quelques participants ont estimé que la libéralisation de l'investissement était aussi un élément essentiel d'un environnement favorable à l'investissement étranger direct. D'autres ont néanmoins considéré que la déréglementation de l'investissement devait être atténuée par des politiques tenant compte d'autres intérêts, dont ceux du gouvernement hôte et des entreprises locales. Certains représentants ont dit qu'une libéralisation totale n'était pas compatible avec l'objectif d'orienter l'investissement étranger direct vers des industries et des sites prioritaires.

38. Il a également été noté qu'un environnement favorable n'entraînerait pas automatiquement un accroissement des flux d'investissement étranger direct et que les pays hôtes devaient mener à cette fin des campagnes de promotion énergiques. Celles-ci devraient viser à donner une image positive du pays hôte à l'étranger, qui soit différente de celle des autres pays. Cette différenciation semblait particulièrement nécessaire pour certains pays africains qui, malgré leurs bons résultats, étaient pénalisés par l'appréciation généralement négative portée à l'Afrique dans son ensemble. Pour qu'une campagne de promotion soit particulièrement réussie, il fallait que le pays hôte sache clairement quel type d'investissement il désirait promouvoir et qu'il s'attache à créer les actifs nécessaires pour attirer le type d'investissement recherché. La création d'emplois et le transfert

de technologie ne devaient pas être négligés lors du choix des secteurs et des activités prioritaires. La question de la capacité des pays hôtes d'orienter l'IED vers des secteurs précis correspondant à leurs stratégies de développement a également été évoquée. En outre, les pays hôtes devaient être mis en garde contre la tentation d'attirer des investissements dans des activités où ils n'avaient pas encore les moyens d'assimiler la technologie indispensable aux investissements en question.

39. Les participants ont reconnu qu'une bonne coordination et communication entre les organismes de promotion de l'investissement et les autres entités publiques conditionnaient la réussite d'une campagne de promotion. Toutefois, selon certains représentants, faute de ressources suffisantes, les activités de promotion de nombreux pays en développement étaient vouées à l'échec. D'autres, tout en admettant qu'une bonne campagne de promotion pourrait s'avérer trop coûteuse, ont estimé qu'il était toujours possible de trouver un financement et des bailleurs de fonds pour ce type d'activité, par exemple les sociétés, notamment les banques étrangères, déjà implantées dans le pays hôte. Les participants ont en général estimé que les milieux d'affaires étaient plus sensibles aux messages provenant directement d'investisseurs étrangers ou de banques étrangères. Les organisations internationales, y compris la CNUCED, pouvaient également apporter une aide de diverses manières.

40. Étant entendu qu'il incombait en premier lieu aux pays hôtes de s'efforcer d'attirer l'investissement, on s'est demandé comment les pays d'origine et les organisations internationales pouvaient promouvoir l'IED dans les pays en développement, en particulier dans les PMA. À ce propos, certains orateurs ont dit que de nombreux pays en développement faisaient de leur mieux pour créer un environnement favorable, mais que cela restait insuffisant, notamment en raison du poids de la dette extérieure dans certains cas, qui avait un effet dissuasif considérable sur les capitaux étrangers. Bien des pays africains avaient particulièrement besoin de l'assistance de la communauté internationale pour résoudre ce problème. Un certain nombre de pays en développement avaient également encore un besoin crucial d'APD, car leurs échanges et les investissements étrangers ne leur permettaient pas actuellement de couvrir leurs besoins essentiels, notamment en matière d'infrastructure de base.

41. Certains représentants ont fait observer que la grande variété de méthodes statistiques utilisées pour mesurer les entrées d'investissements étrangers directs faussait les comparaisons internationales. Bien qu'il soit légitime que chaque pays élabore sa propre méthodologie en fonction de ses besoins particuliers, il a été proposé que, parallèlement, des données soient recueillies selon des critères internationalement reconnus. Quelques représentants ont estimé que le secrétariat de la CNUCED pouvait contribuer à l'élaboration d'une méthodologie internationale.

B. Investissements de portefeuille

42. Le représentant de la CNUCED a présenté ce sujet et a dit que depuis l'adoption des conclusions de la Réunion d'experts sur la croissance des marchés nationaux, en particulier dans les pays en développement, et ses liens avec les investissements étrangers de portefeuille, la crise financière qui était partie d'Asie de l'Est et qui avait constitué la toile de fond des

discussions de la Réunion s'était rapidement étendue à d'autres régions. Certains gouvernements avaient imposé des contrôles sur les flux de capitaux à court terme, tandis que d'autres étaient intervenus avec vigueur sur leur marché boursier pour bloquer les attaques spéculatives contre leur monnaie. Étant donné les grandes incertitudes pesant sur l'économie mondiale, les travaux de la Réunion d'experts avaient présenté un certain intérêt puisqu'ils avaient abouti à proposer aux pays émergents des mesures pour remédier à l'instabilité des flux de capitaux.

43. Le Président de la Réunion d'experts a présenté son rapport et en a exposé les principales conclusions. Il a été reconnu que les investissements de portefeuille représentaient une source de financement importante pour les pays en développement et les pays en transition, ainsi que pour les pays industrialisés. Cependant, bien qu'ils aient des effets positifs en élargissant les sources de financement et en réduisant le coût des capitaux, ces investissements comportaient également des risques liés à l'instabilité, à la spéculation et au comportement grégaire des investisseurs. La distinction entre IED et investissements étrangers de portefeuille pouvait parfois s'estomper, surtout dans un système financier complexe qui permettait de financer l'IED par des instruments plus liquides. Des mesures visant à remédier à l'instabilité des investissements de portefeuille ont été proposées dans les conclusions concertées de la Réunion d'experts et dans le résumé du Président : coopération régionale, recours à des sociétés d'investissement à capital fixe et à des certificats de titres en dépôt, forte mobilisation de l'épargne intérieure, instauration d'un véritable dialogue avec les gestionnaires de fonds, constitution de réserves sur les investissements à court terme, établissement d'une période minimale de conservation de l'investissement de portefeuille, stabilisation des taux de change réels à un niveau approprié, etc. Mais, c'était avant tout la solidité et la bonne santé du système financier national qui garantissait la stabilité financière. En outre, il était préférable de procéder à une libéralisation financière prudente et progressive, qui soit adaptée à la situation particulière de chaque pays.

44. L'orateur principal a souligné qu'en matière de libéralisation des flux de capitaux, la difficulté consistait à créer des conditions permettant d'attirer des flux d'investissement stables tout en neutralisant les effets négatifs liés à la volatilité des capitaux. La CNUCED pouvait à cet égard apporter une contribution utile dans trois domaines d'activité importants. Premièrement, il faudrait poursuivre l'analyse du rôle de différents types d'investissement de portefeuille dans le financement du développement et des mesures à prendre pour remédier à leur instabilité. Deuxièmement, il fallait, dans le souci d'une plus grande stabilité du secteur financier, accroître les échanges d'expériences nationales sur le cadre de contrôle à mettre en place, sur les meilleurs moyens de restructurer ce secteur en temps de crise, sur la législation relative aux faillites, etc. Troisièmement, il faudrait parvenir à la stabilité monétaire aux niveaux national et régional.

45. Après avoir souscrit aux conclusions de la Réunion d'experts, les participants ont débattu de la difficulté de lutter contre la volatilité des capitaux. Certains pays avaient adopté des mesures fondées sur les mécanismes du marché, tandis que d'autres appliquaient une politique plus interventionniste. Toutefois, peu de pays avaient réussi, et aucune mesure

ne pouvait être appliquée au niveau international pour remédier à cette volatilité. Étant donné que les pays en développement avaient besoin de flux de capitaux plus stables dans leurs secteurs productifs, des efforts devraient être faits pour atteindre cet objectif par la coopération internationale.

46. Au sujet des relations entre l'IED et les investissements étrangers de portefeuille, le représentant du secrétariat de la CNUCED a suggéré de retenir quatre critères pour une analyse comparée de ces deux types d'investissement. Premièrement, concernant leur contribution au développement, l'IED apportait en général des technologies et des compétences de gestion et ouvrait des marchés, tandis que les investissements étrangers de portefeuille élargissaient les sources de financement mises à la disposition des sociétés nationales dans les pays hôtes et réduisaient le coût du capital. Deuxièmement, l'horizon temporel pouvait être différent : dans le premier cas, les investisseurs étaient censés s'engager à plus long terme dans les entreprises qu'ils établissaient dans les pays bénéficiaires, alors que, dans le second cas, l'objectif était à plus court terme, même s'il existait des investissements de portefeuille à long terme. Troisièmement, les investisseurs de portefeuille cherchaient à participer aux bénéfices des entreprises locales sous la forme de gains en capital et de dividendes ou en profitant de rendements obligataires élevés; ce qui leur importait le plus était que les capitaux soient plus facilement transférables et que les critères de l'information financière soient exigeants. Les sociétés transnationales s'intéressaient plutôt à l'accès aux marchés et aux ressources et, de manière plus générale, à la contribution potentielle de leur investissement à la compétitivité de leur réseau transnational dans son ensemble. Quatrièmement, l'IED et les investissements étrangers de portefeuille ne présentaient pas toujours le même degré d'instabilité : en général, le premier était plus stable que les seconds, car il était difficile de démanteler des lignes de production en un temps réduit, tandis que les investissements de portefeuille pouvaient facilement être liquidés sur les marchés de capitaux. Toutefois, de part leur nature financière, les flux d'IED pouvaient, tout autant que les investissements étrangers de portefeuille, varier en fonction de l'évolution de divers facteurs financiers : fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt, cycles d'emballement et d'effondrement de l'investissement, effets de contagion des crises financières, etc. Cette analyse comparée soulevait trois grandes questions. Premièrement, était-il toujours possible dans la pratique de distinguer nettement l'IED des investissements de portefeuille ? Deuxièmement, ces types d'investissement étaient-ils complémentaires ou pouvaient-ils se substituer l'un à l'autre ? Troisièmement, quelles mesures pouvait-on adopter pour atténuer la volatilité des flux de capitaux, notamment des investissements de portefeuille ?

47. Les mesures que le Chili et la Malaisie avaient mises en oeuvre pour contrôler les flux de capitaux à court terme ont ensuite été brièvement examinées. On a constaté l'absence de mesures internationales pour remédier aux problèmes posés par le comportement grégaire et les mouvements de panique des investisseurs ainsi que par la spéculation sur les monnaies.

Décision de la Commission

48. La Commission a décidé d'incorporer le "Résumé des discussions informelles consacrées au point 3 de l'ordre du jour" dans son rapport.

Chapitre IV

EXAMEN DES ACCORDS D'INVESTISSEMENT EXISTANTS EN VUE DE DÉTERMINER LEURS INCIDENCES SUR LE DÉVELOPPEMENT, CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 89 b) D'"UN PARTENARIAT POUR LA CROISSANCE ET LE DÉVELOPPEMENT"

(Point 4 de l'ordre du jour)

49. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation suivante :

"Rapport de la Réunion d'experts sur les accords régionaux et multilatéraux existant en matière d'investissement et leurs incidences sur le développement" (TD/B/COM.2/11-TD/B/COM.2/EM.3/3);

"Questions relatives aux incidences sur le développement des accords internationaux d'investissement" (TD/B/COM.2/CRP.2) (document d'information);

"Problèmes et questions concernant les accords régionaux et multilatéraux d'investissement dans la perspective de l'éventuelle élaboration d'un cadre multilatéral pour l'investissement" (TD/B/COM.2/EM.3/2) (document d'information);

"Rapport du Colloque régional pour l'Asie sur les accords internationaux d'investissement et leurs incidences sur les pays en développement" (DITE/PMFI/DELHI/1998/1-7) (document d'information)(en anglais seulement).

50. Répondant à plusieurs questions des délégations concernant l'état d'avancement de la série d'études intitulée "MFI Issues Papers Series", la **Directrice de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises** a expliqué que cette série avait initialement été proposée par le secrétariat au début de 1997. Celui-ci avait commencé de réunir, au cours du second semestre de 1997, les fonds nécessaires aux travaux de recherche et d'analyse, et le fonds d'affectation spéciale pour les travaux de la CNUCED sur un éventuel cadre multilatéral pour l'investissement était devenu opérationnel fin 1997. On avait, à ce moment, commencé de recruter les spécialistes nécessaires, qui prenaient aujourd'hui progressivement leurs fonctions. Toutefois, étant donné l'urgence de la question, la rédaction des études avait été engagée dès le début de 1998. Actuellement, une étude était prête et six autres étaient déjà bien avancées; le secrétariat comptait les publier avant la fin de l'année. En raison de la complexité et du caractère sensible des questions en jeu, la rédaction des études avait fait l'objet de soins particuliers, avec un processus systématique de révision croisée. En conclusion, la Directrice a remercié les délégations de l'intérêt qu'elles portaient à cette série d'études.

51. Dans ses observations liminaires, le **Chef du Service de l'investissement international, des sociétés transnationales et des flux de technologie de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises** a brièvement passé en revue les principaux aspects des travaux réalisés à ce jour par la CNUCED sur les accords d'investissement existants

et a dit que le secrétariat était désormais confronté à la tâche fondamentale de déterminer comment et jusqu'à quel point les accords internationaux d'investissement pouvaient contribuer à la réalisation des objectifs de développement. Pour que les accords internationaux puissent jouer un rôle utile, il fallait que les préoccupations des principaux acteurs - pays d'accueil, pays d'origine et investisseurs - soient prises en compte à la satisfaction de chacun. Un certain nombre d'approches pouvaient être adoptées à cette fin. Une première approche consistait à établir un catalogue des éléments favorables au développement qui devaient être pris en compte dans la négociation des accords internationaux d'investissement. Une deuxième approche pouvait être de définir un ensemble d'objectifs de développement à la réalisation desquels ces accords devraient contribuer. Une troisième approche pouvait être de veiller à ce que non seulement le contenu, mais aussi la structure et l'application ultérieure des accords correspondent aux objectifs de développement. En conclusion, le Chef du Service a demandé à la Commission d'examiner cette question dans sa dimension de politique générale et d'indiquer au secrétariat quels aspects, quels éléments et quelles approches seraient les plus utiles aux gouvernements de façon que les futurs travaux du secrétariat relatifs aux incidences sur le développement des accords internationaux d'investissement puissent suivre une voie bien définie.

52. Le Président de la Réunion d'experts sur les accords régionaux et multilatéraux existant en matière d'investissement et leurs incidences sur le développement a présenté le rapport de la Réunion. Il a rappelé les vues exprimées dans les conclusions concertées de la Réunion, notamment l'opportunité de réaliser des travaux supplémentaires pour déterminer les incidences sur le développement à prendre en considération dans l'élaboration des accords internationaux d'investissement. Il a ensuite évoqué son résumé des travaux de la Réunion et a souligné que des conditions de stabilité, de transparence et de prévisibilité, assurant également la sécurité des investissements, aidaient à attirer des flux d'investissement pouvant contribuer à renforcer les capacités intérieures. Une libéralisation progressive, correctement planifiée et échelonnée, assortie de la flexibilité voulue et tenant compte des besoins de développement - par exemple avec l'adoption d'un traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement - pouvait également contribuer à la réalisation de ces objectifs. Le Président a ensuite approfondi un certain nombre de points, précisant notamment que si les accords internationaux d'investissement avaient pour objectif d'accroître les flux d'investissement, ils n'augmentaient pas en eux-mêmes les IED, tandis qu'une situation politique stable était indispensable pour attirer les investisseurs; tous les accords internationaux d'investissement devraient viser à créer des conditions profitables à tous les partenaires et le mouvement des flux d'investissement ne devrait pas s'apparenter à un jeu à somme nulle; la libéralisation devrait aller de pair avec des politiques économiques intérieures équilibrées et cohérentes.

53. Il fallait en outre mieux accommoder les préoccupations légitimes des pays d'accueil concernant un traitement équitable et la sécurité de leurs investisseurs, et les inquiétudes tout aussi légitimes des pays d'accueil quant aux effets potentiellement négatifs de la libéralisation sur les investisseurs locaux. Par ailleurs, on se rendait de plus en plus compte que la distinction entre pays d'origine et pays d'accueil s'estompait, de nombreux pays étant à la fois l'un et l'autre. Enfin, le Président a souligné la

nécessité de veiller à la transparence non seulement des lois, mais aussi et surtout des motivations, en particulier des motivations de ceux qui intervenaient dans le processus d'investissement, à savoir l'investisseur étranger, le pays d'origine, le pays d'accueil et l'investisseur local. À cet égard, il espérait que la CNUCED étudierait la possibilité de concevoir une matrice des intérêts de tous ces acteurs.

54. **Le Cosecraire au Ministère indien du commerce** a présenté le rapport du Colloque régional sur les accords internationaux d'investissement et leurs conséquences pour les pays en développement, organisé conjointement par la CNUCED et le Gouvernement indien les 15 et 16 juillet 1998, à New Delhi. Le Colloque avait donné lieu à un examen de l'actuel cadre juridique international en matière d'IED ainsi que de certaines questions déterminantes relatives aux accords internationaux d'investissement. Les délibérations avaient également porté sur les initiatives de l'OMC et de l'OCDE. La plupart des participants au Colloque avaient estimé que les pays d'accueil devaient avoir la latitude de réglementer l'IED afin de se doter d'un ensemble de politiques et de conditions de leur choix dans le domaine de l'IED eu égard à leurs besoins en matière de développement. Les participants avaient reconnu la complexité et la diversité des questions soulevées par un éventuel accord multilatéral sur l'investissement et différentes opinions avaient été exprimées quant à savoir si un tel accord pouvait être conclu ou était même souhaitable et si son existence encouragerait les flux d'IED vers les pays et les secteurs qui ne parvenaient pas à attirer des investissements étrangers directs dans les conditions actuelles. Il a ensuite donné lecture du "Message de New Delhi", dans lequel il était souligné que les pays en développement devaient tirer les enseignements des précédentes discussions et négociations multilatérales et être entièrement prêts à lancer des initiatives cohérentes dans la perspective de discussions futures, afin de mettre en évidence leurs besoins spécifiques. L'intérêt éducatif des colloques de ce type a également été souligné, vu qu'ils aidaient les participants à mieux comprendre les questions et leurs incidences propres. La CNUCED était invitée à continuer d'aider les pays en développement à participer aussi efficacement que possible aux accords internationaux d'investissement, notamment en organisant de nouveaux colloques régionaux sur ce thème.

55. Le porte-parole du **Groupe asiatique et de la Chine** (Inde) a souligné à quel point il était nécessaire de s'intéresser aux différentes manières dont les accords internationaux d'investissement, à quelque niveau qu'ils soient conclus, pouvaient contribuer à la réalisation de l'objectif qu'était le développement. Cet objectif devait être rendu opérationnel dans et par les accords d'investissement. Le Groupe asiatique et la Chine se féliciteraient de ce que des travaux relatifs aux incidences sur le développement puissent être poursuivis avec vigueur et que des options concrètes s'y rapportant puissent être définies. La crise financière asiatique avait montré qu'une coopération internationale dans le domaine des flux de capitaux revêtait de l'importance pour la réalisation des objectifs, nationaux aussi bien qu'internationaux, en matière de développement. La crise avait également eu de profondes répercussions sur le monde industrialisé, ce qui dénotait l'interdépendance accrue que le processus de mondialisation avait entraîné. Alors que la forte instabilité des flux de capitaux à court terme avait eu de graves répercussions pour certains pays en développement asiatiques ayant connu la plus grande réussite, elle avait eu moins d'effets sur les flux d'IED

à destination de ces pays. Cette différence devait être prise en considération dans l'établissement de règles nationales et internationales en matière d'investissement. En outre, il fallait éviter que les politiques nationales visant à restreindre la libre circulation des capitaux à court terme fassent obstacle aux investissements directs. D'un autre côté, il fallait éviter que les politiques internationales destinées à instituer un cadre transparent, stable et prévisible en matière d'IED n'interfèrent avec le droit souverain des gouvernements de poursuivre leurs objectifs de développement. Du fait des relations complexes et compliquées entre flux à court terme et flux à long terme de capitaux, il était essentiel d'étudier plus avant leurs similarités et ce qui les distinguait ainsi que leurs conséquences, et de continuer à renforcer la capacité des pays en développement de traiter ces questions.

56. Le porte-parole a souligné que les travaux analytiques de la CNUCED relatifs à un cadre multilatéral pour l'investissement ne devaient pas reposer sur l'hypothèse que la nécessité de ce cadre était admise par le plus grand nombre. Le mandat de la CNUCED mentionnait les "conséquences pour le développement" et pas seulement les "éléments favorables au développement". Il était important d'avoir cette distinction à l'esprit. Le mandat était neutre et ne préjugait pas des résultats de l'analyse ni ne les prédéfinissait. L'analyse n'avait pas à être cantonnée à la seule identification des éléments favorables au développement. Si certains aspects étaient défavorables au développement, il fallait les identifier et les analyser eux aussi.

**Résumé des discussions informelles consacrées
au point 4 de l'ordre du jour ²**

57. Les délégations ont accueilli avec satisfaction les résultats de la Réunion d'experts sur les accords régionaux et multilatéraux existant en matière d'investissement, et leurs incidences sur le développement, le rapport du Colloque régional pour l'Asie sur les accords internationaux d'investissement et leurs incidences sur les pays en développement, la note du secrétariat intitulée "Questions relatives aux incidences sur le développement des accords internationaux d'investissement" et les informations fournies sur l'état d'avancement de la série d'études intitulée "Issues papers series". L'importance des questions considérées a d'emblée été soulignée. Les accords internationaux d'investissement s'étaient multipliés partout dans le monde pendant les années 90, comme en témoignaient les informations échangées par les délégations. La communauté internationale en avait fait l'une de ses priorités économiques, non seulement en raison de la portée de ces accords et de leur interaction possible avec d'autres éléments tels que le commerce international et les flux financiers, mais aussi en raison du caractère omniprésent de l'investissement, qui touchait un large éventail de facteurs liés à la production. Les accords internationaux d'investissement soulevaient donc des questions complexes de politique nationale, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Les pays devaient donc être bien préparés pour participer pleinement aux discussions se tenant à tous les niveaux sur les investissements internationaux.

2/ Établi par le secrétariat de la CNUCED.

58. En particulier, les délégations ont estimé qu'il fallait davantage s'attacher à examiner les modalités selon lesquelles les accords internationaux d'investissement pouvaient contribuer au développement. Elles ont toutefois reconnu que cela soulevait des questions complexes qui avaient besoin d'être davantage clarifiées. Elles se sont livrées à un échange positif d'idées sur les définitions possibles d'un investissement "favorable au développement". Certaines délégations ont souligné à cet égard qu'il était nécessaire que les gouvernements aient la latitude de poursuivre leurs objectifs de développement et qu'il était souhaitable d'orienter l'IED vers des activités essentielles au développement. En outre, on a expliqué que les incidences sur le développement des accords internationaux d'investissement pouvaient être à la fois positives et négatives et que cette question devait donc être traitée de manière neutre, en gardant également à l'esprit la nécessité de veiller à ce que toutes les parties prenantes y trouvent leur intérêt. Certaines délégations ont fait observer qu'un environnement "favorable à l'investissement" pouvait s'apparenter à un environnement "favorable au développement". Certes, la question des incidences sur le développement était délicate, mais il ne fallait pas s'en inquiéter, car la majorité des États était aujourd'hui à la fois pays d'accueil et pays d'origine d'IED et pouvait donc comprendre les problèmes se posant aux uns et aux autres. À ce propos, certaines délégations ont réaffirmé le rôle positif que l'IED jouait dans le processus de développement économique, en contribuant à l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. Les partisans de cette opinion considéraient également que les règles internationales étaient un outil de la politique de développement. On pouvait, pour accroître encore la contribution de l'IED au développement, renforcer les garanties juridiques du droit de propriété. Un consensus pourrait se dégager si tous les partenaires étaient convaincus que ce type de règles leur serait équitablement favorable. Il a également été souligné que l'objectif était non pas d'élaborer un code de conduite pour les sociétés transnationales, mais d'examiner comment les accords internationaux d'investissement pouvaient contribuer à la croissance et au développement de tous les pays. L'objectif des règles internationales était de créer un cadre transparent, stable et prévisible pour l'IED; ces règles ne devaient pas interférer avec le droit souverain des gouvernements de poursuivre leurs objectifs de développement.

59. Ce riche échange de vues a fait ressortir la nécessité d'analyser de manière approfondie les incidences sur le développement et de recueillir des idées sur des moyens concrets de promouvoir l'objectif du développement. Il fallait également renforcer les capacités pour que tous les acteurs puissent participer de manière efficace aux discussions et aux négociations internationales. À ce propos, il a été constaté que le secrétariat avait déjà réalisé une grande partie de son programme de travail en étudiant les accords bilatéraux, régionaux et multilatéraux existant en matière d'investissement, et les délégations ont invité la CNUCED à poursuivre ses activités utiles concernant les incidences sur le développement des accords internationaux d'investissement.

Décision de la Commission

60. La Commission a décidé d'incorporer le "Résumé des discussions informelles consacrées au point 4 de l'ordre du jour" dans son rapport.

Chapitre V

RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES DE LA COMMISSION

(Point 5 de l'ordre du jour)

61. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation suivante :

"Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur les travaux de sa quinzième session, 11-13 février 1998"
(TD/B/COM.2/10-TD/B/COM.2/ISAR/3);

"Rapport de la Réunion d'experts sur le droit et la politique de la concurrence, 24-26 novembre 1997" (TD/B/COM.2/9-TD/B/COM.2/EM/12);

"Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence, 29-31 juillet 1998"
(TD/B/COM.2/13-TD/B/COM.2/CLP/4).

62. Le Président du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication a présenté le rapport sur les travaux de la quinzième session du Groupe. Il a dit que 148 experts venant de 62 pays, 9 associations professionnelles et 15 organisations internationales avaient participé à cette session et a rendu compte des résultats obtenus, c'est-à-dire des conclusions que le Groupe avait adoptées sur la comptabilité des coûts et passifs environnementaux et la présentation de l'information financière correspondante dans les états financiers. Il a demandé à la Commission d'appeler l'attention des gouvernements sur les recommandations que le Groupe avait formulées en matière de comptabilité environnementale. Celui-ci souhaitait achever ses travaux sur l'élaboration d'un plan d'études mondial sur la comptabilité et autres prescriptions en matière de qualifications professionnelles, dans le but d'harmoniser les formations de comptable et de créer une seule profession au niveau mondial. Cette harmonisation pourrait contribuer à éliminer les différences entre les systèmes nationaux de formation, à réduire le coût des accords de reconnaissance mutuelle et à accroître le commerce transfrontière de services comptables, conformément aux dernières directives et disciplines en cours de négociation à l'OMC. Les activités de la CNUCED sur les prescriptions en matière de qualifications professionnelles compléteraient ainsi les travaux de l'OMC et les rendraient plus efficaces.

63. Le Président a dit que le Groupe de travail intergouvernemental souhaitait examiner la question de la comptabilité des PME, afin d'établir s'il convenait de leur imposer les normes comptables internationales formulées à l'intention des grandes entreprises. Certes, l'uniformité permettait la comparaison, mais si les entités économiques considérées étaient trop différentes, cette comparaison serait faussée; de plus, imposer aux PME les règles détaillées nécessaires à la réglementation des grandes entités ferait peser un lourd fardeau sur le secteur de l'économie qui était le moins en mesure de le supporter et constituerait un obstacle à la croissance économique et au développement des entreprises. Enfin, le Président a informé

la Commission qu'en réponse aux observations formulées par le Secrétaire général sur la crise asiatique, le Groupe avait demandé à la CNUCED de mener à bien, en coopération avec les pays asiatiques membres du Groupe, un projet de recherche sur la récente crise financière asiatique sous l'angle de la comptabilité et de la révision comptable, en recherchant les améliorations qui pourraient être apportées aux systèmes de comptabilité et de révision comptable et en tirant des leçons sur les moyens de prévenir des crises futures. Il a invité la Commission à prendre note du rapport du Groupe sur sa quinzième session et à approuver les recommandations qui y figuraient.

64. La représentante du Brésil s'est félicitée des résultats de la quinzième session du Groupe de travail intergouvernemental et a constaté que celui-ci était le seul organe s'occupant des normes comptables auquel tous les pays en développement pouvaient régulièrement participer. L'intérêt de ces pays était attesté par le grand nombre d'experts venus des capitales pour assister à la quinzième session. La représentante a demandé à la CNUCED d'établir un rapport sur les activités exercées par le Groupe au cours des cinq dernières années.

65. La représentante de l'Autriche, prenant la parole au nom de l'Union européenne, a dit qu'elle n'avait pas d'objection à ce que, comme l'avait proposé le Président, la Commission prenne note du rapport du Groupe de travail intergouvernemental sur sa quinzième session et approuve ses recommandations. Elle s'est félicitée de l'évaluation à venir des travaux du Groupe.

66. La représentante du Brésil a demandé que cette évaluation fasse l'objet d'une demande formelle.

67. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Uruguay) a souscrit à la proposition d'évaluer les travaux intéressants du Groupe de travail intergouvernemental.

68. Le représentant de l'Italie, s'exprimant au sujet des travaux futurs du Groupe, a suggéré que celui-ci examine la question de l'harmonisation de la comptabilité publique.

69. La représentante des États-Unis d'Amérique a dit qu'elle se prononcerait sur cette proposition après avoir consulté ses autorités.

70. Le représentant du secrétariat de la CNUCED a lu une communication dans laquelle le Président du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence mettait l'accent i) sur les principaux résultats du Groupe du point de vue des pays en développement, des pays en transition et des pays développés qui en étaient membres, et ii) sur la convergence, voire l'identité, de vues d'experts de la concurrence du monde entier quant à l'utilité des travaux du Groupe. Au sujet du premier point, le Président soulignait que le Groupe s'acquittait de son mandat de manière totalement satisfaisante. En témoignaient l'examen réalisé par le Groupe de ses fonctions et de ses méthodes de travail, ainsi que ses conclusions concertées, principalement les paragraphes 1 et 2 du dispositif, où il recommandait "la poursuite du programme de travail important et utile ... exécuté au sein du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, avec la participation et le soutien actifs des autorités responsables du droit et de la politique de la concurrence dans les États membres" (par. 1).

71. En outre, le Groupe avait été en mesure d'obtenir la participation d'un grand nombre d'experts et de praticiens venus des capitales, ce qui lui avait permis de débattre de questions techniques et de questions de politique générale de façon informelle et constructive. Il était à l'heure actuelle le seul organe où les autorités de la concurrence de tous les pays développés et pays en développement ainsi que des pays en transition pouvaient dialoguer directement. C'était pourquoi il jouait un rôle fondamental qui complétait avec profit le réseau complexe d'organisations internationales s'occupant de la politique de concurrence. Le Président invitait donc la Commission à autoriser le Groupe à poursuivre ses importants travaux.

72. La représentante des États-Unis d'Amérique a informé la Commission qu'elle avait reçu instruction de ses autorités de saluer les travaux du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence.

73. La représentante de l'Autriche, s'exprimant au nom de l'Union européenne, a dit que le fonctionnement de ce groupe, de même que celui du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, devaient être réexaminés.

Décision de la Commission

74. La Commission a pris note des rapports du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (TD/B/COM.2/10-TD/B/COM.2/ISAR/3), de la Réunion d'experts sur le droit et la politique de la concurrence (TD/B/COM.2/9-TD/B/COM.2/EM/12) et du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence (TD/B/COM.2/13-TD/B/COM.2/CLP/4), et a souscrit aux recommandations et aux conclusions y figurant, étant entendu que les travaux des deux groupes de travail intergouvernementaux seraient réexaminés dans le cadre de l'examen à mi-parcours.

Chapitre VI

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

75. La troisième session de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes a été ouverte le 14 septembre 1998 par Mme Lynn Mytelka, Directrice de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises.

B. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

76. À sa 16ème séance plénière, le 14 septembre 1998, la Commission a élu le Bureau suivant :

<u>Président</u> :	M. Werner Porfirio Corrales Leal	(Venezuela)
<u>Vice-Présidents</u> :	M. Alvaro Montenegro Mallona	(Nicaragua)
	M. Mussie Delelegn	(Éthiopie)
	M. Terry Noade	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
	M. Kazuhiro Suzuki	(Japon)
	M. Jalal Alavi	(République islamique d'Iran)
<u>Rapporteur</u> :	M. Zoran Jolevski	(ex-République yougoslave de Macédoine)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

77. À la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/COM.2/14. L'ordre du jour de la troisième session se lisait donc comme suit :

1. Élection du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Évolution récente de l'investissement étranger direct et des politiques dans ce domaine
4. Examen des accords d'investissement existants en vue de déterminer leurs incidences sur le développement, conformément au paragraphe 89 b) d'"Un partenariat pour la croissance et le développement"

5. Rapports des organes subsidiaires de la Commission
6. Ordre du jour provisoire de la quatrième session de la Commission
7. Questions diverses
8. Adoption du rapport de la Commission

**D. Ordre du jour provisoire de la quatrième session
de la Commission**

(Point 6 de l'ordre du jour)

78. À sa 19^{ème} séance plénière, (séance de clôture), le 18 septembre 1998, la Commission a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de sa quatrième session (voir l'annexe II), ainsi que les thèmes des réunions d'experts qui seront convoquées en 1999 (voir l'annexe I).

E. Adoption du rapport de la Commission

(Point 8 de l'ordre du jour)

79. À la même séance, la Commission a adopté le projet de rapport sur sa troisième session (TD/B/COM.2/L.7 et Add.1), sous réserve des modifications que les délégations pourraient apporter au résumé de leurs déclarations, et a autorisé le Rapporteur à compléter le rapport en y incorporant le compte rendu des travaux de la séance plénière de clôture.

ANNEXES

Annexe I

RÉUNIONS D'EXPERTS EN 1999

1. Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication
2. Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence
3. Réunion d'experts sur les concepts - tels que les exceptions et autres mécanismes qui autorisent une certaine flexibilité, y compris dans le domaine du renforcement des capacités technologiques, dans l'intérêt de la promotion de la croissance et du développement - permettant à des pays se situant à différents stades de développement de tirer profit des accords internationaux d'investissement
4. Réunion d'experts sur les flux d'investissement de portefeuille et les investissements étrangers et directs : caractéristiques, similarités, complémentarités et différences, conséquences générales et incidences sur le développement

Annexe II

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUATRIÈME SESSION DE LA COMMISSION

1. Élection du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Tendances de l'IED et moyens de renforcer les flux d'IED vers et entre les pays en développement, en particulier les PMA et les pays ne recevant que de relativement faibles apports d'IED, en vue d'accroître les bienfaits de ces flux d'investissement, et en tenant compte des facteurs qui jouent un rôle dans les choix par les entreprises privées du lieu de leurs investissements
4. Examens des politiques d'investissement et des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation : méthodologie et expériences
5. Rapports des organes subsidiaires de la Commission
6. Rapport intérimaire sur l'application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission
7. Questions diverses
8. Adoption du rapport de la Commission

Annexe III

LISTE DES INTERVENANTS ET DES INVITÉS SPÉCIAUX

Intervenants

Mme Atchaka Brimble, Directrice de la Division des affaires internationales du Bureau du Conseil des investissements, Thaïlande

M. Peter Kabatsi, Solicitor General, Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles, Ouganda

M. Herbert Oberhänsli, Vice-Président adjoint de Nestlé S.A.

Invités spéciaux

Dato J. Jegathesan, Directeur général adjoint de l'Autorité malaisienne pour le développement industriel, Malaisie

M. Jean-Luc Le Bideau, Conseiller au Ministère des affaires étrangères, France

M. Franz Nauschnigg, Chef adjoint de la Division des questions d'intégration et des organisations financières internationales de la Banque nationale d'Autriche

Annexe IV

PARTICIPATION *

1. Les Etats membres de la CNUCED ci-après, membres de la Commission, étaient représentés à la session :

Afrique du Sud	Maroc
Allemagne	Maurice
Argentine	Mexique
Autriche	Myanmar
Bangladesh	Nicaragua
Bélarus	Nigéria
Belgique	Norvège
Bénin	Ouganda
Bolivie	Panama
Brésil	Paraguay
Bulgarie	Pays-Bas
Chine	Pérou
Colombie	Philippines
Costa Rica	Pologne
Cuba	Portugal
Égypte	République tchèque
Équateur	République-Unie de Tanzanie
Espagne	Roumanie
États-Unis d'Amérique	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Éthiopie	Rwanda
ex-République yougoslave de Macédoine	Sénégal
Fédération de Russie	Singapour
Finlande	Slovaquie
France	Soudan
Guatemala	Sri Lanka
Haïti	Suède
Inde	Suisse
Indonésie	Thaïlande
Iran (République islamique d')	Trinité-et-Tobago
Irlande	Tunisie
Israël	Turquie
Italie	Ukraine
Jamaïque	Uruguay
Japon	Venezuela
Kenya	Viet Nam
Liban	Yémen
Madagascar	Zambie
Malaisie	Zimbabwe
Malte	

*/ La liste des participants porte la cote TD/B/COM.2/INF.3.

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session :

Agence de coopération culturelle et technique
Communauté européenne
Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Ligue des États arabes
Organisation de coopération et de développement économiques
Organisation de la Conférence islamique
Organisation de l'unité africaine
Système économique latino-américain.

3. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Organisation internationale du Travail
Union internationale des télécommunications
Organisation mondiale du commerce.

4. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Confédération internationale des syndicats libres
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies
Internationale des services publics
Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté.
